

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

2^{ème} ANNEE DES ETUDES MEDICALES - DFGSM2 2024-2025

1. LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les enseignements sont répartis sur 2 semestres, S3 et S4. Chaque semestre permet de valider 30 ECTS. Les enseignements obligatoires comportent :

1/ Cinq unités d'enseignements intégrées :

- UE Appareil circulatoire
- UE Appareil respiratoire
- UE Appareil digestif
- UE Appareil rénal, voies urinaires, appareil génital masculin
- UE Propédeutique

2/ Six unités d'enseignements thématiques :

- UE Physiopathologie
- UE Biophysique appliquée à l'imagerie
- UE Compétence relationnelles
- UE Ethique
- UE Thérapeutique
- UE Lecture critique d'article
- UE Langue étrangère (Anglais)

3/ une UE Recherche.

4/ Deux cents heures de stage de sémiologie sont également à effectuer sur l'année Universitaire.

2. MODALITES DE VALIDATION

Les épreuves se déroulent sous format électronique prioritairement et sont organisées pour l'ensemble des UE. Elles comportent des éléments de question dont la docimologie est identique à celle prévue pour l'Examen Dématérialisé National (liste non exhaustive : dossiers

cliniques progressifs, questions isolées, tests de Concordance de Script, key-features problems, questions ouvertes...).

Une épreuve sous format papier pourra être proposée en cas de problème informatique.

La correction des copies est anonyme ou automatique.

Lors des examens (sessions 1 et 2), aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

La validation du semestre s'acquiert en obtenant la note d'au moins 10/20 à chaque UE ainsi qu'à l'ensemble du semestre. Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit donc avoir validé, dans les conditions prévues, et si nécessaire à l'issue des rattrapages, chaque UE et les stages hospitaliers. La non-validation même d'une seule épreuve entraîne le redoublement. Aucune capitalisation d'UE n'est possible en cas de redoublement.

L'étudiant doit également avoir validé le premier niveau de l'AFGSU (attestation de formation aux gestes de secours d'urgence). La validation de l'AFGSU est obligatoire, elle doit être impérativement validée avant la fin du second cycle (arrêté du 20 avril 2007). En cas d'absence ou non-validation l'étudiant devra s'engager à valider l'AFGSU par ses propres moyens et en apporter la preuve de la validation à la scolarité.

Dès lors que la note de 10/20 n'est pas obtenue à l'issue de la première session du S3 ou du S4, une session unique de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante, soit dans les mêmes conditions de validation, soit sous le format oral possible à partir d'un effectif inférieur ou égal à 20 étudiants inscrits en 2ème session, dans ce cas l'oral aura une durée de 10 minutes (hors temps de préparation).

A l'issu de la session de rattrapage :

- La non-validation d'une seule UE d'une valeur maximum de 3 ECTS, permet de contracter une dette et d'être admis en DFGSM3 (L3).

L'étudiant se retrouve dans l'obligation de valider la dette (UE non acquise) en L3 (DFGSM3) avant d'intégrer le 2ème cycle.

- La non-validation d'une (ou plusieurs) UE (total supérieur à 3 ECTS) entraîne le redoublement ; aucune capitalisation d'UE n'est possible en cas de redoublement.

Les redoublants sont tenus d'effectuer l'ensemble des stages obligatoires prévus au programme de l'année, incluant les stages dont la validation a été obtenue.

1/Semestre 3 (30 ECTS)

UE Appareil circulatoire	Epreuve 2h	10 ECTS
UE Appareil respiratoire	Epreuve 2h	10 ECTS
UE Biophysique appliquée à l'imagerie	Epreuve 1h	3 ECTS
UE Compétences relationnelles	Contrôle continu, rendu exercice	3 ECTS
UE Propédeutique	Epreuve 1/2h (70% de la note) et contrôle continu présentiel (30%)	4 ECTS

2/Semestre 4 (30 ECTS)

UE Physiopathologie	Epreuve 1h	4 ECTS
UE Ethique	Epreuve 1/2h	2 ECTS
UE Appareil digestif	Epreuve 2h	5 ECTS
UE Appareil rénal, voies urinaires	Epreuve 2h	6 ECTS
UE Lecture critique d'article	Epreuve 1h	2 ECTS
UE Thérapeutique	Epreuve 1h	2 ECTS
UE Langue étrangère	Contrôle continue+ Epreuve 1h	2 ECTS
Les stages hospitaliers	Contrôle présentiel	4 ECTS

L'évaluation de l'UE Langue étrangère est composée de 3 notes qui se compensent entre elles, ainsi réparties :

- PARTIE THEORIQUE notée sur 20 coefficient 2 : épreuve d'1 h
- PARTIE PRATIQUE (Medical Talk) notée sur 20 coefficient 2
- ASSIDUITE et PARTICIPATION en cours notée sur 20 coefficient 1

Concernant l'UE langue étrangère, soit une assiduité au CRL pendant les périodes d'auto-apprentissage soit une présence aux cours optionnels de grammaire sera appréciée en fonction du niveau des étudiants et sera valorisée par des points supplémentaires sur la note finale. Une remise à niveau est accessible uniquement sur inscription préalable. La remise à niveau est optionnelle, aucun examen facultaire n'est prévu.

Pour le niveau 1 (le plus élevé) : 3 heures de présence au CRL OU 1 cours de 2 heures + le test de niveau au CRL d'une heure

Pour le niveau 2 : 5 heures de présence au CRL OU 2 cours de 2 heures + le test de niveau au CRL

Pour le niveau 3 : 7 heures de présence au CRL OU 3 cours de 2 heures + le test de niveau au CRL

Concernant les stages hospitaliers, le volume de stage se ventile sur les 2 semestres en fonction des possibilités d'accueil des services. La validation des stages se fait à la fin du deuxième semestre par contrôle présentiel (stage validé / non validé) pour un total de 4 ECTS.

En cas de non validation des stages hospitaliers, le Jury pourra proposer des conditions de validation complémentaires (écrites ou pratiques) à réaliser avant la session de rattrapage, ou ajoutera une période de stage complémentaire pour permettre à l'étudiant de le valider.

UE du Parcours Recherche

3 ECTS

L'obtention de l'attestation master 1 est conditionnée à la validation de 2 UE recherche et à la validation du second cycle des études médicales (une inscription administrative complémentaire, concédée au plus tard l'année qui suit la validation du 2ème cycle, sera nécessaire pour la délivrance de l'attestation du Master 1 SVS).

UE 1 ANATOMIE	Epreuve 1h
UE 2 BIOLOGIE MOLECULAIRE et REGULATION DE LA COM CELLULAIRE (BIOCHIMIE)	Analyse d'article (30%) oral 15 min + Epreuve 1h (70%)

UE 5 BIOPATHOLOGIE	Contrôle continu (40%) + Epreuve 1h (60%)
UE 8 AGENTS INFECTIEUX, ENVIRONNEMENT, SANTE	Contrôle continu (10%) + Travaux dirigés (20%) + Epreuve 1h (70%)
UE 9 ETUDE DES MICROBIOTES ET DYSBIOSE : IMPACT EN PATHOLOGIE HUMAINE	Contrôle continu (20% note) + Epreuve 1h (80% note)
UE 12 PHYSIOPATHOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	Contrôle continu (20% note) + Epreuve 1h (80% note)
UE Méthodologie en recherche biomédicale et biostatistiques appliquées	Epreuve orale (30% note) + Épreuve écrite (70% note)

3. LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

UE Engagement pédagogique 1 (optionnel)

Cette UE pourra être choisie par les étudiants et sera valorisée pour les points de parcours en DFASM. Elle comprend :

- Patient standardisé pour les ECOS facultaires
- Tutorat LAS, y compris le tutorat de Corte
- Tutorat des procédures techniques en DFASM3 (M3)

4. RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université dans le respect du délai fixé par la réglementation, après la validation du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès à leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

5. PLAGIAT

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.